

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le mercredi six mai à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Michel MEFFRE, Anik Vinay - SOUCHIÈRE, Caroline CHOCHOIS, Jérôme BOUDIER, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Virginie HAUT, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Frédéric HAUT à Virginie HAUT
Absent(es) :	

Monsieur Jérôme BOUDIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026_57

CONVENTION D'ADHÉSION MISSION COMPLÉMENTAIRE RETRAITES CNRACL DU CDG84

Vu la délibération 25-054 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse en date du 18 décembre 2025, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

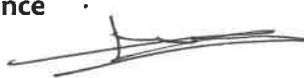
Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont les montants sont fixés à l'annexe 3 de la convention, jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DÉCIDE d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention d'adhésion mission complémentaire retraites CNRACL du CDG 84.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jérôme BOUDIER



Le Maire,
Eric UGHETTO

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.